



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 26 janvier 2023

Presse – Actualités

- [Les échanges commerciaux entre l'Europe et la Russie se sont effondrés – Les Echos](#)
- [Réforme des retraites : recourir à un PLFRSS peut-il mettre en danger l'avenir du texte ? – La Tribune](#)
- [Hydrogène : 10 PME en mission de prospection en Allemagne et aux Pays-Bas – Le Moci](#)
- [Vins : la pénurie de verre pénalise les exportations françaises – Le Moci](#)
- [Passoires thermiques : le cas explosif des stations de ski - Les Echos](#)
- [Commerce : Europe et Indonésie visent un accord de libre-échange cette année – Les Echos](#)
- [Guerre en Ukraine : l'Allemagne autorise l'envoi de chars Leopard après plusieurs semaines d'hésitations – Le Monde](#)
- [Patrimoine : des écarts vertigineux entre les riches et les pauvres en France – La Tribune](#)
- [Le Livret A contraint l'assurance-vie à sa première hausse de taux depuis 30 ans - Les Echos](#)

ARTICLES DE PRESSE

Les échanges commerciaux entre l'Europe et la Russie se sont effondrés – Les Echos

En quelques mois, les exportations et les importations de l'Union européenne avec la Russie ont fondu. L'Europe a réduit de moitié son déficit commercial avec le pays.

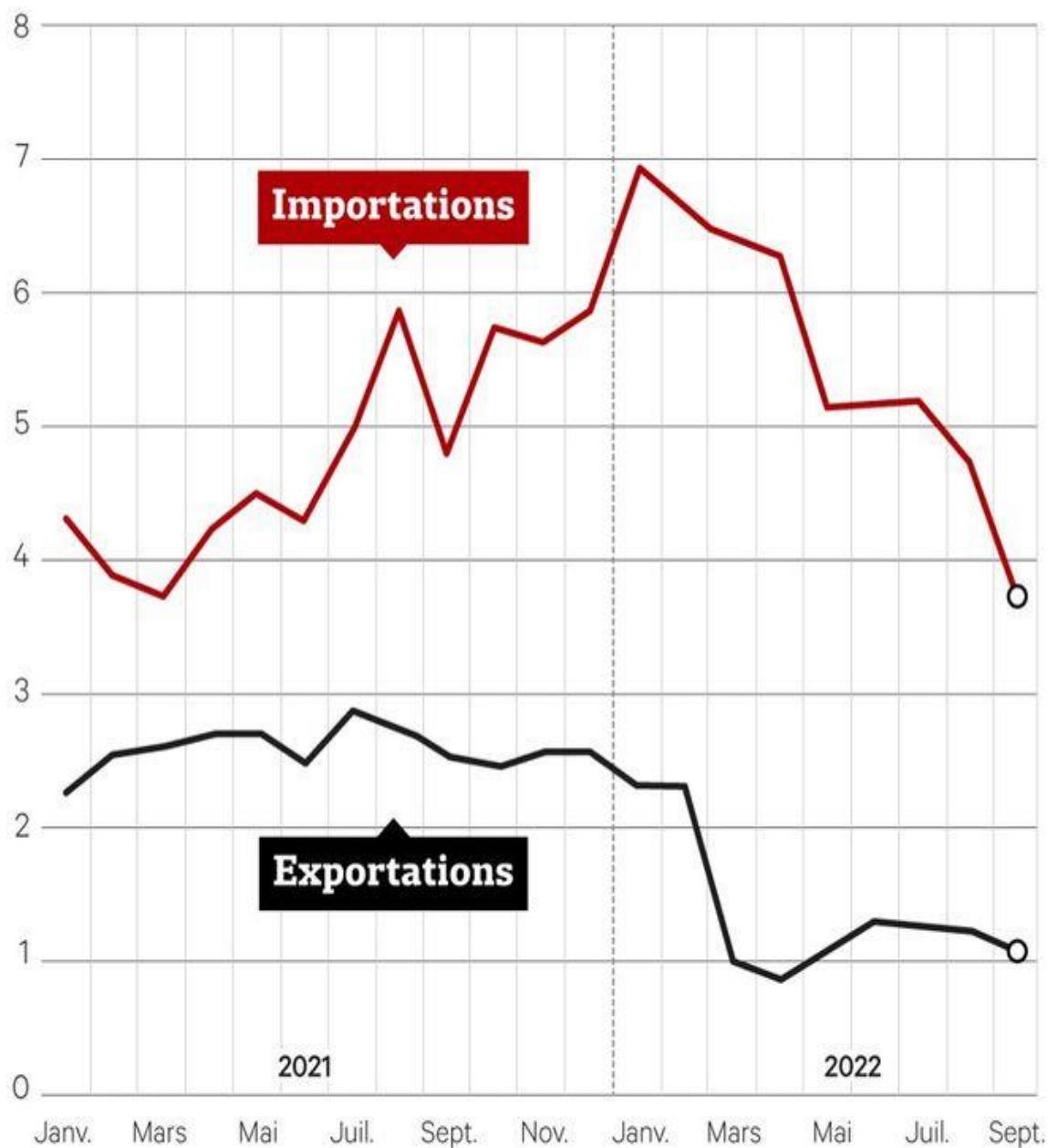
L'impact commercial des [sanctions européennes](#) contre la Russie est patent. Entre les deux blocs, les échanges ont été bouleversés. C'est manifeste au regard des statistiques publiées par Eurostat, mercredi.

Sur un plan global, les exportations et les importations de l'Union européenne avec la Russie ont chuté en dessous des niveaux constatés avant l'agression de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022. Le poids de la Russie dans les importations européennes totales a été divisé par deux pour passer de 6,4 % à 3,8 % entre février et septembre. Le constat est identique pour les exportations. La part concernant la Russie dans le total des ventes à l'étranger a chuté de 2,3 % à 1,1 % au cours de la même période.

De ce fait, le déficit commercial de l'Union européenne vis-à-vis de la Russie a fondu de moitié pour s'établir à 8,1 milliards d'euros en novembre, contre un pic de 19,6 milliards d'euros en mars, le mois qui a suivi l'agression russe de l'Ukraine, où les prix du gaz et du pétrole s'étaient envolés. En novembre, les exportations se montaient à 5,4 milliards d'euros pour 13,5 milliards d'euros d'importations.

Les échanges commerciaux de l'UE avec la Russie

En % du total des échanges hors UE



SOURCE : EUROSTAT

Rien que pour l'Allemagne, les exportations vers la Russie ont chuté l'an dernier à des niveaux jamais vus depuis 2003. Elles se sont effondrées de 45 % en glissement annuel pour atteindre 14,6 milliards d'euros, selon les données préliminaires du Comité allemand des relations économiques en Europe orientale.

Hausse des achats de Nickel

Côté achats européens opérés auprès de la partie russe, seules les importations de nickel sont en hausse. En quête de ce minerai vital, [composant essentiel des batteries](#) pour les véhicules électriques, l'Union européenne, qui a vu le tarissement de ses approvisionnements indonésiens, ne peut guère se passer de la Russie qui compte parmi les trois premiers producteurs au monde avec les Philippines et l'Indonésie. Les importations de nickel qui n'étaient pas visées par une interdiction spécifique ont plus que doublé entre janvier 2021 et mars 2022. La part de la Russie dans les importations de nickel de l'Union est donc restée quasiment stable entre 2021 et le troisième trimestre 2022.

Pour toutes les autres matières premières que fournissait la Russie, en revanche, la tendance est à la baisse. Les plus forts reculs sont à mettre à l'actif du charbon où le poids de la Russie dans les importations européennes est passé de 45 % en 2021 à seulement 13 % au troisième trimestre 2022. En septembre, le chiffre était même proche de zéro. Boycottant le charbon russe, [l'Union a privilégié celui de l'Afrique du Sud](#). Ce dernier pays a vu son importance multipliée par quatre dans les importations européennes (14 % du total). La Colombie et le Kazakhstan ont également accru leur prépondérance dans la fourniture de ce combustible.

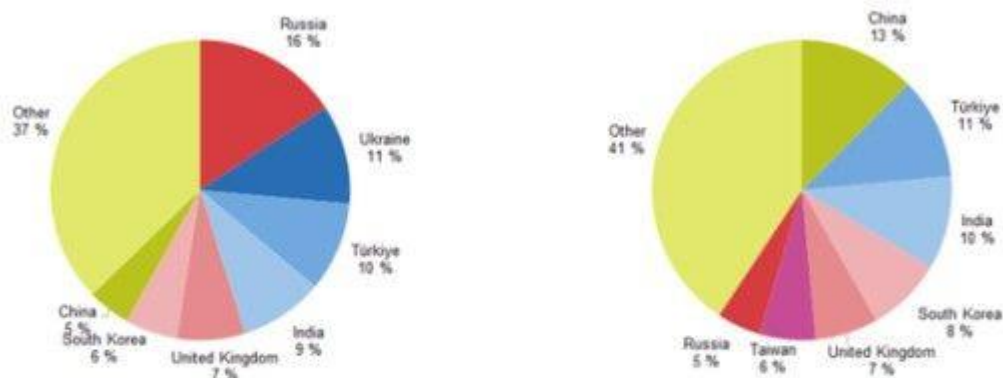
L'acier chinois en force

Côté acier et fer, le recul de la Russie a surtout bénéficié aux producteurs chinois. La part de la Chine dans les importations d'acier européen est passée de 5 % en 2021 à 13 % au troisième trimestre. L'Ukraine, en raison du conflit, a disparu des radars et ne fait plus partie des six premiers partenaires de l'Europe dans ce secteur.

Main partners for extra-EU imports of iron and steel

2021

Third quarter 2022



eurostat

Source: Eurostat (online data code: DS-045409)

Figure 15: Main partners for extra-EU imports of iron and steel, 2021-2022

(%)

Sans surprise en raison des sanctions, la part de la Russie dans les importations de gaz naturel de l'Union est passée de 36 % en 2021 à 18 % au troisième trimestre 2022. Pour le plus grand [bénéfice des Etats-Unis et du Royaume-Uni](#) qui ont doublé d'importance sur le marché européen. La Norvège a aussi progressé, mais dans une moindre mesure.

Pour le pétrole [qui fait l'objet d'un embargo de l'Union depuis décembre](#), plus aucun cargo russe ne peut débarquer une quelconque livraison dans un port européen. Si la part de la Russie représentait encore 14 % du total des importations européennes au troisième trimestre, ce pourcentage va évoluer vers zéro.

Côté exportations européennes vers la Russie, la tendance est aussi à la baisse. Pour sept des dix produits principaux, le recul est notable, exception faite de la catégorie « café, thé, maté et épices », du « cacao et ses préparations » et des « graines oléagineuses et produits connexes », trois groupes de produits dont la part a augmenté. Globalement, l'Europe continue de vendre des machines (4,8 milliards d'euros au troisième trimestre), des produits pharmaceutiques (2,4 milliards), des véhicules (2,1) et des machines électriques (2,1 milliards).

Richard Hiault

* * *

Réforme des retraites : recourir à un PLFRSS peut-il mettre en danger l'avenir du texte ? – La Tribune

Pour faire passer sa réforme des retraites, l'exécutif a choisi de passer par un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFRSS). Un outil législatif qui permet un passage plus rapide devant le parlement et à nouveau l'utilisation du 49.3, ce qui n'est pas au goût de l'opposition et des syndicats dénonçant une « atteinte aux droits du Parlement ». Le Conseil constitutionnel pourrait lui aussi y trouver à redire. « La Tribune » vous explique pourquoi.



L'utilisation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) rectificative permet, en outre, un passage plus rapide devant le Parlement. (Crédits : Reuters)

Décalage de l'âge de départ à la retraite [à 64 ans](#), allongement de la durée de cotisation, fin des régimes spéciaux... les griefs contre la réforme des retraites sont nombreux. Dans le fond comme dans la forme. Opposition et syndicats dénoncent le choix du gouvernement de faire passer son texte par un projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) rectificative (ou PLFRSS). Un nom complexe pour un dispositif qui permet à l'exécutif d'accélérer l'adoption de la réforme. Dénoncé comme une « *atteinte aux droits du Parlement* » ou encore « *une manœuvre grossière, digne d'ennemis de la démocratie* », qu'est-ce que cet outil législatif dont le choix est tant décrié ? Comment fonctionne-t-il ? Et pourquoi fait-il débat ? Explications.

Qu'est-ce qu'un PLFRSS rectificative

Un PLFSS « *vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé, écrit le gouvernement sur son site internet, précisant qu'« en fixant les objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes, le PLFSS détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale »*. Il est « *présenté annuellement par le gouvernement à l'automne* ». Le dernier en date, présenté en Conseil des ministres et déposé au Parlement le 26 septembre 2022, a été promulgué le 23 décembre. Pour le modifier, l'exécutif doit donc passer par un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative, né d'une révision

constitutionnelle du 22 février 1996, et ce dernier doit être « *adopté selon les mêmes règles que la loi initiale* ».

Comment fonctionne-t-il ?

C'est là tout l'intérêt du gouvernement : appliquer les mêmes règles d'adoption, c'est-à-dire, une procédure rapide. Et ce, grâce à l'**article 47-1** qui définit « *la procédure parlementaire* » à suivre. Concrètement, « *l'Assemblée nationale dispose d'un délai de 20 jours pour examiner le texte en première lecture. Si l'examen du texte n'est pas terminé au bout de 20 jours, le gouvernement transmet le texte au Sénat sans qu'il ait été adopté par l'Assemblée nationale. En première lecture, le Sénat dispose d'un délai de 15 jours. Au total, le Parlement doit se prononcer dans les 50 jours, sinon le PLFSS peut être adopté par voie d'ordonnance* », précise [le site vie-publique.fr](http://le-site-vie-publique.fr).

Quels avantages présente-t-il pour le gouvernement ?

Or, l'exécutif pourrait bien ne pas recueillir la majorité des voix pour faire adopter sa réforme par l'Assemblée nationale. Au sein même de la majorité présidentielle, des députés ont fait part de leur réticence à voter le texte, à l'instar de la députée de la Somme, Barbara Pompili (Renaissance) ou encore de la députée du Maine-et-Loire, Stella Dupont (Renaissance). Même du côté d'Horizons, le parti d'Édouard Philippe - qui fut Premier ministre lors de la première tentative d'instaurer [une réforme des retraites](#) en 2019 dont l'adoption a été interrompue par la crise sanitaire -, des hésitations pointent ici et là. D'autant que la mobilisation des Français contre le texte le 19 janvier dernier a dépassé toutes les attentes, même celles des syndicats. Selon le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, « [plus de 2 millions](#) » de personnes ont manifesté en France (1,2 million de personnes, selon le ministère de l'Intérieur).

Le gouvernement voit donc d'un bon œil la possibilité d'accélérer le temps législatif. Sans compter que, le passage de ce texte, présenté le 10 janvier dernier par Élisabeth Borne, via un PLFSS rectificative lui permet d'utiliser, à nouveau, **l'article 49.3**. Pour rappel, ce dernier autorise le gouvernement à adopter un texte sans vote.

Depuis la révision constitutionnelle de 2008, l'exécutif ne peut utiliser le 49.3 qu'une seule fois par session. Toutefois, cette limitation ne s'applique pas aux textes budgétaires, comme le PLFSS rectificative. Ce qui explique qu'Élisabeth Borne ait pu s'en saisir à 10 reprises pour l'adoption de la loi de finance, ainsi que pour la loi de financement de la Sécurité sociale.

Pourquoi fait-il débat ?

Depuis plusieurs jours, des voix dans l'opposition et chez les syndicats s'élèvent pour condamner cette stratégie. « *Vous ne pouvez pas faire passer de façon escamotée ce texte sur les retraites, dans ce climat social* », a argué le leader de la CFDT, Laurent Berger. Le patron des députés PCF, André Chassaigne, y voit, lui, « *une manœuvre grossière, digne d'ennemis de la démocratie* ». Un budget rectificatif sert à modifier les prévisions de recettes et dépenses de l'année en cours, pas à « *imposer une réforme de fond* », a déploré elle aussi Mathilde Panot, cheffe de file du groupe LFI.

De son côté, le gouvernement rétorque que les mesures de relèvement de l'âge légal de la retraite ou de durée de cotisations « relèvent » bien d'un PLFRSS car elles touchent aux comptes de la Sécurité sociale.

Est-ce vraiment le cas ?

Si l'exécutif affirme la légalité de l'utilisation du PLFRSS rectificative pour passer sa réforme tant contestée, ce procédé peut néanmoins être retoqué par le **Conseil constitutionnel**.

Mais avant lui, c'est l'avis rendu par le **Conseil d'État** qui va être scruté tant par le gouvernement que par l'opposition et les syndicats. Si cet avis n'est que consultatif, il peut néanmoins influencer celui du Conseil constitutionnel. « *Le Conseil constitutionnel est assez proche du Conseil d'État. Bien que ce dernier agisse en tant qu'organe donnant son avis à l'État, sa réponse est la première bataille* », explique Eric Landot, avocat en droit public.

C'est ce qu'a bien compris le groupe parlementaire rassemblant la France insoumise (LFI) et la Nupes qui a dénoncé, dans un document transmis au Conseil d'État, des « *atteintes aux droits du Parlement* ». Parmi les observations, les députés représentés par Mathilde Panot assurent, d'une part, que le contexte dans lequel peut être utilisé un PLFRSS rectificative ne correspond pas à celui actuel.

Autre argument pointé par le document transmis au Conseil d'État, l'absence d'urgence à faire passer rapidement la réforme des retraites. « *La brièveté des délais impartis ne trouve en revanche aucune justification en ce qui concerne l'adoption du projet de loi examiné* », fait valoir le groupe parlementaire.

Plus encore, les courts délais prévus par l'article 47-1 « *sont manifestement incompatibles avec l'examen raisonnablement consciencieux des nombreux amendements qui seront à étudier, s'agissant d'une réforme de fond du système de retraites qui ne présente objectivement aucune urgence* », dénonce-t-il.

Enfin, le texte dénonce la présence de « *cavaliers sociaux dans le projet de loi de financement* » qui « *n'ont pas leur place dans une loi de financement de la Sécurité sociale, car ils n'ont pas d'effet - ou un effet trop indirect - sur les dépenses ou les recettes des régimes ou des organismes concourant à leur financement* ».

Selon le groupe LFI-Nupes, c'est le cas de l'« *index senior* » qui serait rendu obligatoire pour les entreprises afin de distinguer les « *bons* » élèves des « *mauvais* » en matière d'emploi des seniors, ou de prévention de l'usure professionnelle.

Qui pour trancher ce débat ?

Pour Eric Landot, ce sont bien ces « *cavaliers sociaux* » qui pourraient poser problème et être retoqués par le Conseil constitutionnel. Ce dernier « *va vérifier si le gouvernement n'a pas inséré dans le projet de loi des éléments qui ne relèveraient pas du pur financement ou qui seraient arrivés trop tard dans la procédure* », explique-t-il.

Ce qui, selon lui, pose une difficulté pour l'exécutif qui, « *soit propose une réforme purement paramétrique, c'est-à-dire en changeant seulement les paramètres de calcul de la retraite, soit il y a ajouté d'autres mesures qui sortent de ce champ* », et prend le risque de voir les Sages s'en mêler. Difficile toutefois de dire quels

éléments de la réforme pourraient être concernés. « *C'est vraiment du cas par cas* », précise-t-il.

Reste à attendre la publication de l'avis du Conseil d'État qui, selon l'avocat, donnera un premier aperçu des décisions que pourrait prendre le Conseil constitutionnel.

Une chose est sûre, son président, Laurent Fabius, a d'ores et déjà averti qu'il se montrerait vigilant, a rapporté le *Canard Enchaîné* :

« *Tout ce qui est hors champ financier peut être considéré comme un cavalier budgétaire* » et censuré, a-t-il déclaré.

Et du côté des constitutionnalistes, les avis sont partagés, les uns évoquant un « *détournement de procédure* », les autres un outil légitime mais « *ambigu* ». Affaire à suivre.

Coline Vazquez

* * *

Hydrogène : 10 PME en mission de prospection en Allemagne et aux Pays-Bas – Le Moci



onurdongel-istock

Bpifrance, en partenariat avec Business France, accompagne jusqu'en mai prochain une dizaine de PME spécialiste du nouvel or vert qu'est l'hydrogène sur deux marchés européens incontournables au moment où l'Union européenne (UE)

investit massivement dans le développement de cette énergie, qui suscite également un rapprochement entre Paris et Berlin.

L'hydrogène n'est pas qu'une affaire de grands groupes de la chimie. Pour preuve, cette mission de prospection à laquelle participent 10 PME françaises (liste à la fin de cet article)* comprenant un « bootcamp » pour mieux comprendre les écosystèmes locaux, leurs enjeux et opportunités, suivi d'une « phase immersive » incluant des « business talks » avec des experts locaux et des rencontres B2B.

Les Pays-Bas ont annoncé en mars 2020 le **Northern Netherlands Hydrogen Investment Plan** grâce auquel ils souhaitent notamment se positionner en tant que hub européen, voire mondial, avec le port de Rotterdam comme pivot pour l'importation et les infrastructures de transport. Les Pays-Bas comptent en effet importer 20 millions de tonnes d'hydrogène par an à l'horizon 2050, dont 65 % serviraient à satisfaire la demande des voisins européens.

De son côté, **l'Allemagne** a lancé un **plan de 9 milliards d'euros (Md EUR)** avec pour objectifs de devenir leader mondial des technologies de l'hydrogène. Les priorités allemandes se portent, entre autres, sur la planification des infrastructures de transport et de distribution, ainsi que l'anticipation des besoins de formation et de dotations de recherche. L'objectif à long terme étant de développer le marché intérieur de l'hydrogène pour le rendre plus abordable. Par ailleurs, le pays prévoit de dédier 2 Md EUR au développement des partenariats avec des pays tiers.

Le nouvel or vert, objet de rapprochement entre Paris et Berlin

Enfin, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas recensent de **nombreux projets majeurs** notifiés et validés par la Commission Européenne dans la cadre de l' **IPCEI (Important Projects of Common European Interest) hydrogène**, répartis en 4 vagues successives.

L'hydrogène était par ailleurs au menu des célébrations du soixantième anniversaire du traité de l'Elysée qui a scellé **le rapprochement de la France et de l'Allemagne**, 18 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mieux, le nouvel or vert a fait l'objet d'un rapprochement entre les deux pays.

Alors que Paris souhaitait utiliser de l'électricité d'origine nucléaire pour produire de l'hydrogène décarboné et que Berlin restait campé sur les énergies renouvelables, [la déclaration conjointe](#) qui a suivi la réunion du Conseil des ministres franco-allemand

le 22 janvier évoque « *le respect des différences entre nos productions énergétiques nationales* ».

« *Renouvelable* » ou « *bas carbone* », les deux types d'hydrogène pourront être pris en compte dans les objectifs de décarbonation de l'UE. Le document aborde également la possible extension jusqu'à l'Allemagne du **futur pipeline d'hydrogène H2Med** entre Barcelone et Marseille.

Bref, les astres semblent être alignés pour les PME françaises innovantes du secteur.

Sophie Creusillet

* * *

Vins : la pénurie de verre pénalise les exportations françaises – Le Moci



© istock

Les vins français bloqués dans les cuves faute de... bouteille. A une envolée des prix des bouteilles vides, amorcée en 2022, s'est ajouté depuis quelques mois leur manque de disponibilité, contraignant les viticulteurs à retarder l'embouteillage et les expéditions. La filière, inquiète des répercussions sur ses performances à l'export, demande l'intervention de Bercy.

Peu importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ? Encore faut-il un flacon... Et ce dernier est devenu denrée rare. Son prix a augmenté de **20 % en 2022** (proclamée « année internationale du verre » par l'Onu), sous l'effet de l'explosion du coût de l'énergie dont les verreries sont grandes consommatrices. « *Depuis quelques mois, non seulement les tarifs du verre ont explosé mais la disponibilité en verre creux en France connaît une chute exceptionnelle qui pénalise l'ensemble des entreprises du secteur* », constatent les entreprises de la filière du vin dans un communiqué.

Résultat : les vins restent en cuve et les retards de livraison s'accumulent alors que les vendanges 2022 ont été bonnes, tant en quantité qu'en qualité, après une très mauvaise année 2021. La pénurie est particulièrement marquée pour **le verre blanc et les bouteilles « super allégées »**, particulièrement prisées pour le vin destiné à l'export. En outre, les vignerons doivent composer avec les formats de bouteille actuellement disponibles.

Risque de perte de marchés

Pour pallier ce manque de bouteilles, ceux qui le peuvent **constituent des réserves**. « *C'est une situation exceptionnelle, d'habitude on a dix fois moins de stock sur la cave. On est obligé de surstocker pour être sûrs de pouvoir conditionner les commandes de nos clients dans les 3 mois à venir* », [expliquait ainsi récemment à France 3 Thibault Crespin](#), maître de chai à Aspères, dans le Gard. Les domaines doivent donc financer ces commandes de bouteilles avant d'avoir vendu leur vin, ce qui implique d'importants décalages de trésorerie.

« *A l'export, cette pénurie de verre, cumulée aux difficultés logistiques touchant le transport maritime, conduit à la **perte pure et simple de certains marchés** alors que le secteur des vins et spiritueux est le second contributeur à la balance commerciale de la France* », s'inquiète la filière qui réclame « *une intervention de Bercy* ».

En outre, la profession s'inquiète de la transparence des activités des deux principaux verriers en France, **Verrallia** et **O-I Glass**. Le secrétaire général de la **FNSEA** (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), **Jérôme Despey**, en a également appelé à l'interventions des pouvoirs publics lors des vœux à la presse du syndicat agricole le 11 janvier, [rapporte le site d'information Vitisphère](#). « *Nous demandons à l'État de se pencher auprès des deux fournisseurs principaux sur ce qu'il se passe en lien avec la DGCCRF [Direction générale de la Concurrence, de la*

Consommation et de la Répression des fraudes]. Parce que nous avons un certain nombre de doutes sur les sujets des disponibilités en bouteilles » a-t-il déclaré.

Les verriers investissent dans la production

Les verriers, qui invoquent pour leur part des problèmes de stock à la sortie de la pandémie de Covid-19 en 2022, poursuivent leurs investissements pour suivre la cadence. Le groupe américain O-I Glass a ainsi dédié 30 millions d'euros l'an passé au renouvellement d'un de ses fours et à la modernisation d'une chaîne de production de son site de Puy-Guillaume. De son côté, le français **Verrallia**, troisième producteur mondial d'emballages en verre, a annoncé le 12 janvier la construction de deux nouveaux fours, en Espagne (2025) et en Italie (2026). En attendant, les entreprises de la filière ont également maille à partir avec l'augmentation du prix du papier et du carton. Et ne peuvent compter sur les systèmes de **consigne**, actuellement en plein essor. S'ils permettent aux vigneronns d'atténuer la pénurie, ils restent cependant impossible à mettre en place à l'international.

Sophie Creusillet

* * *

Passoires thermiques : le cas explosif des stations de ski - Les Echos

Certaines stations de ski comptent une proportion très élevée de logements très énergivores. Ces biens vont être progressivement interdits à la location, y compris aux touristes. De quoi bousculer l'économie locale. Le gouvernement s'est saisi du sujet.



Les stations de ski (ici dans les Alpes) comptent une proportion de passoires thermiques nettement plus élevée que le reste du territoire.

(Ventdusud/Shutterstock)

Le désamorçage de la bombe à retardement des passoires thermiques dans les stations de stations de ski est lancé. Le texte n'est pas encore sorti mais le ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein, l'a clairement fait savoir : [les locations touristiques seront bien concernées](#) , comme les logements traditionnels, par les interdictions de louer des passoires thermiques - ces logements classés F et G au titre du [diagnostic de performance énergétique \(DPE\)](#) .

L'idée est bien sûr d'éviter que dans les grandes villes où les logements font déjà défaut - en particulier à Paris -, certains propriétaires soient tentés de mettre leurs biens sur des plateformes de type Airbnb, plutôt que de réaliser les travaux de rénovation énergétique nécessaires pour pouvoir continuer à les louer à des habitants.

Aménagements possibles

Mais les stations de montagne, comme les stations balnéaires, pourraient bénéficier d'aménagements spécifiques. Une réflexion sur le sujet est en tout cas en cours, indique-t-on dans l'entourage du ministre. Et un groupe de travail - qui s'est déjà réuni - doit se retrouver à nouveau mi-février.

Il faut dire que les stations de montagne concentrent un niveau record au niveau national de logements G et F qui seront interdits à la location respectivement en 2025 et 2028 : près de 38 % selon la Fnaim, la Fédération nationale des agents immobiliers. L'effort de rénovation nécessaire pour éviter que ces appartements et maisons deviennent inlouables est donc colossal.

Les élus locaux s'en sont récemment émus : « il est matériellement impossible de procéder à une rénovation d'ampleur sur une courte durée », ce qui va entraîner la sortie d'un nombre important de logements du parc locatif, ont-ils indiqué dans un communiqué du 19 décembre, signé de l'Association nationale des élus de la montagne, de l'Association nationale des maires de stations de montagne et de l'Association nationale des élus des territoires touristiques.

Pas toujours d'aides

Pour eux, « les territoires touristiques seront très fortement pénalisés par cette réduction drastique d'hébergements, avec des conséquences importantes sur l'économie, l'emploi et donc indirectement sur la population locale », ont-ils alerté.

« Le risque économique est énorme pour les stations de montagne, et cette mesure doit être adaptée dans ce cas spécifique », estime également Laurence Batlle, la présidente de Foncia, le premier syndic de France. Elle souligne encore que dans les stations de ski, de nombreux logements sont des résidences secondaires. Et que leurs propriétaires ne peuvent pas bénéficier de l'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov', réservée aux résidences principales.

Pour elle, cela implique de trouver des solutions spécifiques. « Chez Foncia, nous avons quinze projets en cours à Tignes où nous travaillons à la rénovation énergétique par la surélévation des bâtiments », indique-t-elle par exemple - une idée qui intéresse aussi la Fnaim. Le plan local d'urbanisme le permet... mais les permis de construire sont difficiles à obtenir. « Pourtant, ces travaux devraient améliorer l'esthétique des bâtiments en plus d'accroître leur performance énergétique », assure la dirigeante.

Pression sur les propriétaires

S'agissant des aides, la Fnaim propose justement de rendre éligible à MaPrimeRénov' Copropriétés un certain nombre d'immeubles de zones touristiques, par exemple s'ils comportent 50 % de résidences principales (le seuil étant actuellement fixé à 75 %). Ou bien de créer une nouvelle aide, MaPrimeRénov' Tourisme, assortie de conditions.

Le président de l'Association nationale des maires de stations de montagne, Jean-Luc Boch, plaide, lui, surtout pour mettre la pression sur les propriétaires réticents à rénover leurs biens. « Il faut assouplir les règles du vote des

travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés », estime-t-il - [une piste également à l'étude](#) au gouvernement.

« Les copropriétaires qui ne veulent pas ou ne peuvent pas payer pour entretenir leurs biens les vendront et les acheteurs les rénoveront », poursuit-il - agacé par les blocages qu'il constate dans les immeubles. « S'il n'y a plus de locations, il n'y aura plus de commerces et s'il n'y a plus de commerces, il n'y aura plus de stations », insiste-t-il.

Les professionnels sur le pont

Les spécialistes de la location touristique se sont également emparés du sujet. La plupart d'entre eux ont entrepris de rénover progressivement leur parc à coups de millions d'euros, financés en partie par les propriétaires des murs.

Airbnb a, de son côté, annoncé le 18 janvier devenir le principal mécène du fonds Montagnes durables d'Essentien. Ce fonds doit permettre d'apporter jusqu'à 25.000 euros à des projets de rénovation énergétique de structures touristiques - hébergements collectifs, refuges de montagne ou gîtes d'étapes.

Elsa Dicharry ()

* * *

Commerce : Europe et Indonésie visent un accord de libre-échange cette année – Les Echos

Bruxelles et Djakarta veulent conclure un accord de libre-échange en 2023. Les discussions vont s'accélérer. Mais de nombreux sujets de friction entre les deux blocs compliquent la tâche des négociateurs.

Les négociations s'accélèrent. Après les pourparlers de décembre, les Européens et les Indonésiens reprendront leurs échanges début février. Objectif : finaliser dès cette année l'accord de libre-échange dont l'idée a été lancée en 2016.

C'est ce qu'a indiqué mardi l'ambassadeur européen à Djakarta Vincent Piket. « Les présidents de la Commission européenne (Ursula von der Leyen) et indonésien (Joko Widodo) ont décidé à Bali, en marge du sommet des chefs d'Etat du G20 en novembre dernier, de conclure les discussions à la fin de cette année », a-t-il déclaré. Quatre séries de négociations sont prévues cette année pour y parvenir, selon l'ambassadeur.

Développement durable

L'Union européenne, fidèle à sa philosophie de multiplier les accords de commerce, négocie avec l'Indonésie un nouvel accès au marché, un accroissement des échanges et des investissements entre les deux zones tout en promouvant le développement durable. Les échanges commerciaux de marchandises entre l'Union européenne et l'Indonésie se montaient à 24,7 milliards d'euros en 2021. Le but est de conclure un accord semblable dans sa dimension et sa portée à ce que l'Union a [obtenu de Singapour](#) en 2014 et [du Vietnam en 2015](#) .

Le mois dernier, à l'issue du douzième round de discussions, les Européens ont fait état d'avancées sur le plan du commerce des marchandises, des règles d'origine, des procédures douanières, de la facilitation des échanges et des obstacles au commerce. Les discussions sont un peu plus difficiles dans les domaines plus novateurs de l'accès aux marchés publics, des règles régissant les entreprises publiques et du développement durable.

L'huile de palme en jeu

Plusieurs points de friction sont encore à résoudre. La politique européenne de défense de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique en est un. Certaines mesures adoptées ont été mal accueillies en Asie du Sud-Est. La nouvelle directive européenne, en cours d'adoption, visant à bannir de l'Union [les importations responsables de la déforestation](#) suscite les critiques du gouvernement de Djakarta. Le texte devrait affecter plusieurs secteurs indonésiens comme l'huile de palme, le bois, les meubles et le caoutchouc.

With Deputy Minister Musdhalifah Machmud for Economic Affairs. Taking stock of roll out of Indonesian Sustainable Palm Oil system and matching it with the EU's future deforestation-free commodities law. Shared interest in cooperation for the benefit of our trade and companies. pic.twitter.com/AqDE5vGOy4

— Vincent Piket (@DubUniEropa) [January 13, 2023](#)

De même, le gouvernement indonésien, comme son homologue malaisien, a déposé des recours devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contestant les restrictions européennes à l'utilisation des biocarburants à base d'huile de palme. Dans le cadre de la directive « Red II », Bruxelles a jugé que [ceux-ci n'entreraient pas en compte dans ses objectifs](#) concernant l'utilisation d'énergies renouvelables en 2030, ce qui devrait aboutir à restreindre leur usage. L'OMC devait remettre sa décision sur le bien-fondé de la plainte indonésienne avant le deuxième trimestre de 2022. Mais les délais de traduction ont retardé l'échéance.

Le nickel convoité

Un autre sujet de dispute, cette fois-ci à l'initiative de l'Union européenne qui a déposé plainte elle aussi à l'OMC, concerne les restrictions d'exportations de nickel adoptées par l'Indonésie. Première productrice mondiale de ce minerai avec 800.000 tonnes en 2019 (près de 30 % de la production mondiale), l'Indonésie devrait conserver sa domination jusqu'en 2040, estime l'OMC. La demande internationale de nickel augmente en raison de l'utilisation du minerai dans la production de batteries lithium ion, composant important des véhicules électriques.

Or depuis janvier 2020, toutes les exportations de minerai de nickel, quelle que soit sa qualité, sont interdites. Bruxelles a obtenu gain de cause contre l'Indonésie à la fin de l'année passée. Mais Djakarta a choisi de faire appel, bien décidé à attirer des investissements sur son sol et à [capter davantage de valeur ajoutée](#) dans la chaîne de valeur du nickel, et ne pas se contenter d'exporter le minerai brut. La décision du groupe minier français Eramet, et du chimiste allemand BASF, en voie de finaliser un accord pour investir entre 2,2 et 2,6 milliards de dollars en Indonésie, en est la parfaite illustration.

Richard Hiault

* * *

Guerre en Ukraine : l'Allemagne autorise l'envoi de chars Leopard après plusieurs semaines d'hésitations - Le Monde

La décision du chancelier allemand, Olaf Scholz, intervient après de longues et âpres négociations entre Berlin et ses alliés.



Le char Leopard 2 est doté d'un canon lisse de calibre 120 millimètres qui permet de combattre l'ennemi tout en se déplaçant, jusqu'à 70 kilomètres/heure, avec une autonomie de 450 kilomètres. MICHAEL SOHN / AP

Le chancelier allemand, Olaf Scholz, a donné mercredi 25 janvier son accord à l'envoi de chars lourds Leopard 2 à l'Ukraine, après plusieurs semaines d'hésitations. « *Nous faisons ce qui est nécessaire et possible pour soutenir l'Ukraine, mais nous empêchons en même temps une escalade de la guerre, [qui conduirait à] une guerre entre la Russie et l'OTAN* », a déclaré M. Scholz devant le Bundestag, la chambre basse du Parlement allemand.

Le gouvernement de M. Scholz avait décidé plus tôt en conseil des ministres à la fois d'envoyer quatorze chars Leopard 2, de type 2A6, issus des stocks de son armée, et d'autoriser ses alliés disposant de ces blindés de fabrication allemande à faire de même.

« *C'est une décision extrêmement dangereuse qui va amener le conflit vers un nouveau niveau de confrontation* », a aussitôt prévenu l'ambassadeur de Russie à Berlin, Sergueï Netchaïev. « *Cela nous persuade une fois encore que l'Allemagne, à l'instar de ses alliés les plus proches, ne veut pas d'une solution diplomatique à la crise ukrainienne, et qu'elle veut une escalade permanente* », a-t-il ajouté, selon le compte Telegram de son ambassade.

Le président des Etats-Unis, Joe Biden, doit de son côté s'exprimer à 18 heures (heure de Paris) sur « *le soutien continu à l'Ukraine* », a rapporté la Maison Blanche, alimentant les spéculations sur une annonce de livraison de chars Abrams à Kiev.

Quatre-vingts chars Leopard

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a dit [sur Twitter](#) être « *sincèrement reconnaissant* » envers M. Scholz pour sa décision. Pour Andriy Yermak, le chef de

l'administration présidentielle ukrainienne, il ne s'agit toutefois que d'un « *premier pas* ». *Nous avons besoin de beaucoup de Leopard* », a-t-il souligné.

La décision allemande « *est le résultat d'intenses consultations (...) avec les partenaires européens et internationaux les plus proches de l'Allemagne* », a expliqué M. Scholz. « *Cela aurait été une erreur, une lourde, une grave erreur d'avoir avancé seul sur cette question* », a insisté le chancelier social-démocrate. Ce dernier était [sous pression depuis plusieurs semaines](#) – de la part de ses alliés occidentaux, de l'Ukraine mais aussi des partenaires de sa coalition gouvernementale, libéraux et écologistes – pour donner son aval.

L'objectif de Berlin est de « *rassembler aussi vite que possible deux compagnies de Leopard 2* » et de prendre en charge la formation des soldats ukrainiens à l'utilisation de ces blindés « *rapidement* » sur le territoire allemand. Le ministre de la défense allemand, Boris Pistorius, a estimé que les premiers chars pourraient arriver en Ukraine dans les trois mois à venir.

Selon le site du magazine allemand [Der Spiegel](#), les Européens veulent créer dès que possible deux bataillons de chars, disposant chacun de quarante Leopard. Un premier bataillon, composé de Leopard 2A6, comprendra probablement des chars venus d'Allemagne, de Finlande, d'Espagne et des Pays-Bas. Un deuxième bataillon, composé de Leopard de type 2A4, sera mis sur pied grâce à des chars venus de Pologne et de Norvège.

Une arme de renommée mondiale

Les Leopard vont « *renforcer la capacité défensive* » de Kiev, s'est réjoui Londres. Paris et Varsovie ont aussi salué le geste de l'Allemagne. Tout comme le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg : « *A un moment critique de la guerre lancée par la Russie, ils peuvent aider l'Ukraine à se défendre, à vaincre et à l'emporter* », a-t-il écrit [sur Twitter](#).

D'autant que les troupes russes ont revendiqué mercredi des avancées à Bakhmout, épicerie du conflit dans l'est de l'Ukraine, selon un responsable de l'occupation russe. L'armée ukrainienne a pour sa part admis avoir cédé aux Russes Soledar, une petite ville située à 10 kilomètres au nord de Bakhmout, deux semaines après l'annonce de sa prise par Moscou. Cette modeste localité, en grande partie rasée, qui comptait à peine 11 000 habitants avant le début du conflit, est devenue très importante aux yeux des stratèges de Moscou et des supplétifs du Groupe Wagner.

Le char Leopard 2 est une arme de renommée mondiale. Ce char, qui pèse une soixantaine de tonnes, est doté d'un canon lisse de calibre 120 millimètres permettant de combattre l'ennemi tout en se déplaçant, jusqu'à 70 kilomètres/heure, avec une autonomie de 450 kilomètres. Il est aussi doté, selon le fabricant, d'une « *protection passive intégrale* » efficace contre les mines et les lance-roquettes. Son équipage de quatre personnes bénéficie en outre d'outils technologiques permettant de localiser et cibler l'ennemi à longue distance. Autre atout majeur : le char Leopard est répandu sur le continent européen, facilitant ainsi l'accès aux munitions et aux pièces de rechange, ce qui simplifiera sa maintenance.

Le Monde avec AFP

* * *

Patrimoine : des écarts vertigineux entre les riches et les pauvres en France – La Tribune

Les 50% des Français les mieux lotis possède 92% du patrimoine en France (actifs immobiliers, financiers, professionnels). Et le fossé entre riches et pauvres continue de se creuser : ainsi le patrimoine des 10% les plus riches est 163 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres en 2021, contre 158 fois en 2018, selon la dernière enquête de l'Insee.



L'immobilier représente 62% de l'ensemble du patrimoine des ménages mais les 30% les moins bien lotis n'en possèdent quasiment pas. (Crédits : Reuters)

Le projet de réforme des retraites a remis au centre des débats les questions brûlantes de justice sociale et d'égalité. Le gouvernement multiplie les discours sur une réforme « *juste et de progrès social* » pour tenter de faire passer le décalage de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans et l'accélération de la durée de cotisation à 43 ans. Ce récit est loin d'être récent.

Promettre un système « plus juste » et diminuer la fiscalité sur le capital et le patrimoine

Déjà, lors du premier quinquennat, Emmanuel Macron promettait un système universel à points, qui « *serait plus juste* » que le système par répartition actuel.

Pourtant, le chef de l'État avait également assumé et revendiqué lors de son premier quinquennat plusieurs grandes réformes fiscales et sociales visant à diminuer la fiscalité sur le capital et le patrimoine - par la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique, la suppression de l'impôt sur la fortune, la création d'un impôt sur la fortune immobilière.

Sans surprise, cette politique économique a eu des répercussions sur la répartition des richesses en France.

Dans une étude dévoilée ce mercredi 25 janvier, l'Insee souligne que les inégalités de patrimoine ont augmenté entre fin 2018 et fin 2021. **Les 10% les plus riches ont un patrimoine d'au moins 716.000 euros d'actifs, alors que les 10% les plus pauvres possèdent au maximum de 4.400 euros, soit 163 fois moins. En 2018, année de la précédente étude, l'écart était de 158 entre les deux catégories.**

« *Le patrimoine immobilier et professionnel explique cette légère hausse entre 2018 et 2021. En revanche, la part du patrimoine financier a diminué dans le haut de la pyramide, explique à La Tribune, Pierre Lamarche, chef de la division Patrimoine et Immobilier à l'Insee. Pour les 1% les mieux dotés, le patrimoine professionnel représente un tiers du patrimoine total. Chez les plus pauvres, ce patrimoine est quasiment nul.* »

Concernant ceux qui se trouvent au sommet de la pyramide, le Top 1%, ils possèdent un patrimoine astronomique d'au moins 2,23 millions d'euros .

Immobilier : 6 ménages sur 10 sont propriétaires

L'Insee a passé au scalpel les différents types de patrimoine des Français au cours des années récentes. L'un des principaux résultats est que 6 Français sur 10 sont propriétaires d'un bien immobilier. Ce patrimoine immobilier constitue d'ailleurs 62% du patrimoine détenu par les ménages en moyenne.

Le reste est composé du patrimoine financier, du patrimoine professionnel et du patrimoine résiduel (voiture, équipements de la maison, bijoux). Les propriétaires de logements ont un patrimoine 8,6 fois supérieur aux Français locataires ou logés gratuitement.

Patrimoine financier : des disparités abyssales

Sur l'ensemble du patrimoine détenu, les produits financiers et d'épargne représentent environ 20% du total. L'institut de statistiques souligne que la très grande majorité des Français possèdent du patrimoine financier ou de l'épargne.

Mais les écarts entre les catégories de ménages sont vertigineux. Alors que les 10% tout en bas de la pyramide possèdent en moyenne 400 euros, les 10% du sommet possèdent au moins 150.000 euros d'actifs financiers en moyenne, soit 344 fois plus.

Les plus modestes possèdent principalement des livrets A, alors que les classes moyennes et les plus riches vont posséder une gamme de produits bien plus vaste (compte épargne logement, retraite, assurance-vie, valeurs mobilières). « *Les 1% des ménages les mieux dotés répartissent leur patrimoine brut de façon spécifique, avec davantage d'actifs financiers (27% contre 20% pour les autres ménages) et de patrimoine professionnel (34% contre 7%) et relativement moins d'immobilier (36% contre 67%),* » souligne l'Insee.

Forte concentration sur le patrimoine professionnel

Le patrimoine professionnel est fortement concentré en France : de fait, ce sont les 5% les mieux dotés en patrimoine professionnel qui en possèdent 95%, mais là aussi avec de grandes différences de répartition puisque les 1% les mieux dotés en possèdent à eux seuls 66%, résumant les auteurs de la note.

Ce qui signifie qu'une large part de la population tricolore ne possède pas, ou quasiment pas, de patrimoine professionnel.

« Le patrimoine professionnel comprend principalement l'outil de travail des propriétaires. Chez les agriculteurs, cela peut correspondre au bétail, aux machines, aux bâtiments agricoles. Chez les chefs d'entreprise, cela correspond aux entreprises qu'ils possèdent », précise Pierre Delamarche.

La déconcentration de la propriété en France s'est inversée à partir des années 1980

Du point de vue historique, la concentration de la propriété en France (immobilière, professionnelle, financière) s'est fortement réduite après les deux guerres mondiales du XXe siècle.

La part des propriétés privées détenues par les 1% les plus riches a dégringolé passant de 55% en 1910 à 24% en 2020, selon les travaux documentés de l'économiste spécialiste des inégalités et auteur du best-seller *Le Capital au XXIe siècle* (Seuil 2013), Thomas Piketty, « mais cela a peu bénéficié aux 50% les plus pauvres, dont la part est passée de 2% en 1910 à 6% en 2020, » souligne le chercheur, dans son ouvrage *Une brève histoire de l'égalité* (Seuil, 2021).

Surtout, la concentration en faveur des 1% les plus riches est repartie à la hausse depuis les années 1980.

Grégoire Normand

* * *

DÉCRYPTAGE

Le Livret A contraint l'assurance-vie à sa première hausse de taux depuis 30 ans - Les Echos

Les fonds en euros renouent avec des rendements à la hausse pour la première fois depuis 1990, à près de 2 %. Les compagnies d'assurance-vie espèrent

endiguer le risque de sorties de capitaux, à défaut de pouvoir égaler le taux du Livret A.

Le retour de l'inflation et le relèvement brutal des taux de la Banque centrale européenne (BCE) créent une situation inédite pour les épargnants. Pour la première fois depuis trente-deux ans, en effet, les assureurs sont en train de [relever les taux](#) de rendement de leurs fonds en euros, le produit coeur de l'assurance-vie à la française.

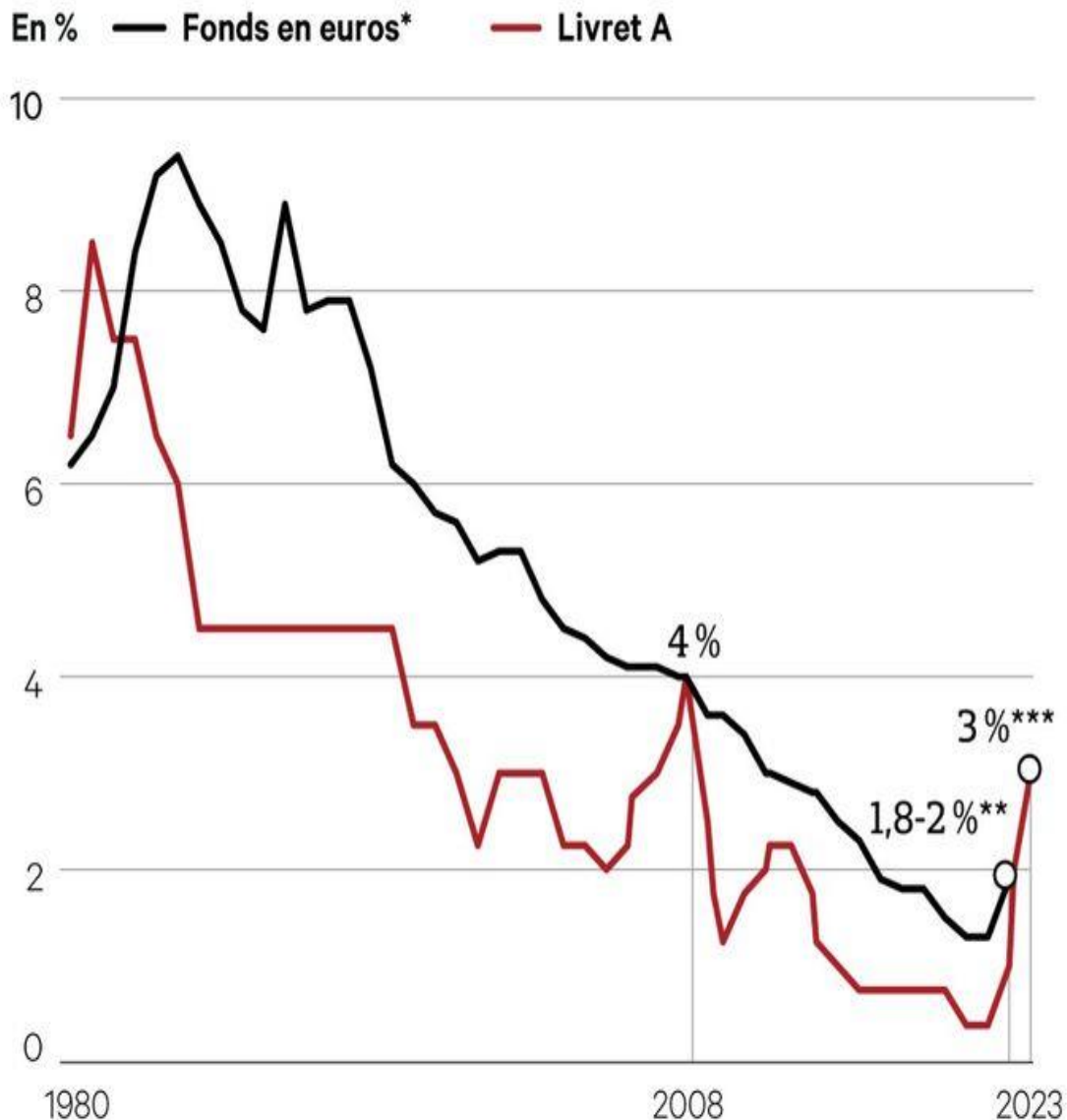
La moyenne des taux servis oscille entre 1,80 % et 2 % au titre de l'année 2022, selon les premiers chiffres dévoilés par les compagnies. Un an plus tôt, le fonds en euros rapportait seulement en moyenne 1,30 %. Il faut remonter à plus de trente ans pour constater une hausse. La rémunération moyenne était alors passée de 7,6 % à 8,9 %, entre 1989 et 1990.

Le livret A devant, comme en 1982

Le déclencheur de ce retournement de situation ? La concurrence du Livret A. Pour la première fois depuis 1982, l'assurance-vie [rapporte moins](#) que le livret réglementé, emblème de l'épargne populaire. « Cela explique la remontée significative des taux servis par les fonds en euros », estime Mathieu Sébastien, associé du cabinet Oliver Wyman.

Le 1^{er} août dernier, le taux du Livret A a doublé, à 2 %, grâce à sa formule de calcul indexée sur l'inflation et les taux interbancaires. Et le 1^{er} février, il passera même [à 3 %](#) . Un taux imbattable pour l'épargne sans risque.

Rendement comparé de l'assurance-vie en euros et du Livret A



* Rendement annuel net de frais, avant prélèvements sociaux

** Moyenne observée sur le marché au 25 janvier 2023, selon Good Value for Money

*** Hausse prévue le 1^{er} février 2023

SOURCES : FRANCE ASSUREURS, SELECTRA

Officiellement, les deux produits ne sont pas concurrents, les gros détenteurs d'assurance-vie ayant souvent déjà atteint le plafond de versement sur les livrets réglementés. « Ce ne sont pas les mêmes produits en termes d'horizon d'investissement et de montants investis. Le Livret A sert surtout de baromètre pour l'épargne de court terme », juge Philippe Perret, directeur général de Société Générale Assurances.

Pour autant, les compagnies sont fébriles. « Les assureurs veulent éviter la décollecte ces prochains mois, affirme Mathieu Sébastien. Un ralentissement des versements, voire des rachats nets, retarderait les réinvestissements dans des titres mieux rémunérés, donc la hausse des rendements futurs, et pourrait les obliger à céder des actifs en moins-values ».

Trésor de guerre

Pour augmenter les rendements, les assureurs ont joué sur deux leviers. « Premièrement, ils ont pu augmenter le rendement moyen de leur portefeuille en vendant des actifs en plus-values latentes, par exemple de l'immobilier ou des actions, et commencer à réinvestir dans des obligations mieux rémunérées. Deuxièmement, ils ont pu piocher dans les réserves de leurs fonds en euros », explique le consultant d'Oliver Wyman.

Les contrats disposent en effet d'un trésor de guerre, [la provision pour participation](#) aux bénéficiaires (PPB), une réserve qui représente 5 % des 1.800 milliards d'encours de l'assurance-vie. « Après au moins 15 ans de dotation continue, les compagnies restituent une partie de la PPB. Cela permet d'augmenter les taux 2022 de 0,20 à 0,30 point de pourcentage en moyenne, constate Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du cabinet Facts & Figures. A cela s'ajoute environ 0,40 point, lié à la non dotation de la PPB cette année ».

Pression sur les bancassureurs

Chez Société Générale par exemple, « les 80 points de base [0,8 %, NDLR] que nous avons mis en réserve l'an dernier ont été, cette fois, consacrés à la hausse des taux servis aux clients, explique Philippe Perret. Sachant que nous avons stabilisé le rendement de nos actifs, grâce à une part significative de nos placements (y compris obligataires) dont la performance est corrélée positivement à la hausse des taux. »

Le taux plancher de Société Générale Assurances est passé de 0,75 % à 1,60 %. Crédit Agricole signe la plus forte hausse, avec un bond de 1,25 point pour son fonds phare, passé de 0,65 % à 1,90 %, selon Good Value for Money.

« Cette année, les bancassureurs ont annoncé des hausses de taux spectaculaires pour se remettre dans la moyenne du marché. Après plusieurs années de politique commerciale dissuasive sur le fonds en euros, ils craignent désormais une décollecte subie, sachant qu'ils ont des encours très importants sur ces supports », explique Cyrille Chartier-Kastler.

La situation reste fragile, face à une possible nouvelle hausse du Livret A, des comptes à terme et des livrets d'épargne non réglementée (PSA Banque, Boursorama...). « Reste à savoir si les grandes banques traditionnelles vont suivre le mouvement », s'interroge Mathieu Sébastien. Ces dernières vont devoir arbitrer entre la collecte de dépôts de leur banque de détail et la protection de leurs filiales d'assurance.

Amélie Laurin

* * *

Pour adhérer à notre syndicat il suffit de [télécharger le bulletin d'adhésion](#) sur notre site, le remplir et le renvoyer accompagné du paiement correspondant.